ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel administratif et technique

Question écrite n° 48459

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la spécificité professionnelle et les revendications des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police. Alors que le Gouvernement s'est fixé comme objectif une réelle présence policière sur le terrain, il semblerait que nombre de policiers des services actifs soient affectés à des tâches indues de gestion et d'intendance et, de ce fait, ne sont pas au contact du citoyen. Ce phénomène s'observe tant en sécurité publique, que dans la police judiciaire et les renseignements généraux, que dans la police aux frontières ou encore dans les compagnies républicaines de sécurité. Le manque récurrent d'effectifs de personnels administratifs, techniques et scientifiques constitue la raison de cette situation. Les représentants de ces personnels souhaiteraient par conséquent qu'une étude soit faite rapidement sur les besoins réels, par site, suivie d'un recrutement suffisant de personnels administratifs, techniques et scientifiques de tous grades afin de permettre le redéploiement, sur le terrain, de policiers des services actifs de police occupés à des tâches indues. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre en vue d'un fonctionnement efficace de notre police nationale.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a préconisé de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs de la police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. La mise en oeuvre de la police de proximité, qui a pour objet de moderniser la doctrine d'emploi et les modes d'action de la police nationale, vise à créer les conditions d'une véritable tranquilité publique. Sa généralisation sera conduite en 3 phases de juin 2000 à juin 2002. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des 26 départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du Gouvernement en ce sens. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter sur des fonctions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la police nationale exerçant des missions de nature administrative relative à la sécurité, les lois de finances successives ont permis de créer 1 336 postes budgétaires dont 1 274 de caractère administratif et scientifique. Ce renforcement des effectifs a permis le redéploiement des fonctionnaires des corps actifs de la police employés à des tâches administratives sur des missions opérationnelles. Il convient également de rappeler qu'après le recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix en surnombre cette année et la création de 100 postes de personnels techniques et scientifiques, ce sont encore 800 emplois administratifs, techniques et scientifiques qui seront créés en 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens. Ces emplois sont créés sous la condition que des personnels actifs de police occupant des emplois administratifs soient réaffectés dans des emplois de voie publique. Cette réorientation sera effectuée en tenant compte des situations individuelles. En vue de renforcer la disponibilité de la police nationale en moyens opérationnels, et, notamment, la présence policière sur le terrain, le ministère de l'intérieur s'est engagé de manière absolue dans une démarche visant à

poursuivre l'externalisation de certaines tâches, telles que la répartition automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet pour 2001. La mise en oeuvre de ce processus qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la police nationale, et, en particulier, ceux appartenant au corps de maîtrise et d'application vers les départements très sensibles. La fidélisation des forces mobiles ira dans le même sens. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à êtrte remplacés, dans des tâches de soutient logistique qu'ils assurent actuellement, par les fonctionnaires adminstratifs ou techniques.

Données clés

Auteur : M. Jean Ueberschlag
Circonscription : Haut-Rhin (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48459
Rubrique : Police
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3897
Réponse publiée le : 5 février 2001, page 834